

Etude de programmation en vue de la construction d'un centre aquatique



© Clisson Sèvre Maine Agglo

Le projet

La Communauté de communes de la Vallée de Clisson a réalisé entre 2011 et 2015, des études d'opportunité et de faisabilité de l'offre aquatique sur son territoire. Ces études concluaient à l'insuffisance (quantitative – équipement existant saturé- et qualitative) de l'offre aquatique et à la nécessité de réaliser un nouvel équipement. Parallèlement, la Communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine a réalisé une étude d'opportunité visant à répondre au déficit de l'offre aquatique (pas d'équipement) sur son territoire.

Une étude de programmation est ainsi menée par la nouvelle agglomération Clisson Sèvre et Maine, pour un futur centre aquatique, qui serait implanté à Aigrefeuille, à proximité du collège et du nouveau gymnase, au sein du futur « pôle sportif » envisagé par la commune d'Aigrefeuille.

L'étude est prévue en trois tranches, de fin 2016 à mi 2018 :

Les points forts du projet :

- Intérêt de l'étude pour programmer la création d'un nouvel équipement aquatique à vocation intercommunale sur le pôle de centralité d'Aigrefeuille, qui renforcera l'attractivité du territoire
- Ambition du projet d'étude, notamment en matière de prise en compte du développement durable

Objectif du programme Leader : Favoriser l'implantation et le maintien de services publics

- **Maître d'ouvrage** : Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine
- **Calendrier** : décembre 2016—août 2018
- **Localisation** : Aigrefeuille sur Maine
- **Coût éligible** : 40 900 €
- **Subvention FEADER** : 32 700 €

- ◆ Elaboration des scénarii de pré-programmation ;
- ◆ Elaboration du programme fonctionnel et technique détaillé du scénario retenu ;
- ◆ Assistance au maître d'ouvrage en phase conception.

Conduite en mode projet s'appuyant sur les ressources internes à la collectivité et externes (partenaires techniques et institutionnels), l'étude examinera en particulier les dimensions éducatives, sportives et ludiques du futur centre aquatique, la question des publics/usagers (ouverture aux associations/ clubs sportifs) et les modalités de gestion du futur équipement.

Le bureau d'études apportera une aide technique et politique à la décision :

- ◆ Accompagnement de la collectivité en termes d'innovation au-delà des ratios classiques,
- ◆ Appui sur des exemples de projets (visites de sites, études de cas...)

L'étude fournira une analyse prospective permettant aux élus d'envisager, au-delà de la logique financière, un équipement pérenne et pertinent à 30 ou 40 ans.

Plus d'information :

Groupe d'action locale du Pays du Vignoble Nantais
leader@vignoble-nantais.fr / 02 40 36 09 10

